

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1744

5 juillet 2014

SOMMAIRE

Ariston Partners83673	Jardins Confiance s.à r.l837	12
Arthimmo S.A83669	Jelauma S.A	91
Atrium Invest SICAV-SIF83667	Jost Group S.A837	12
Aubay83678	Kanata s.à r.l	84
Banque Internationale à Luxembourg 83672	Katla Manager Selection836	90
Bartol Properties Sàrl83666	KBC Real Estate Luxembourg S.A 836	7 8
Bricol TG 15 (Lux) S.à r.l 83666	Kentucky Investments S.A836	84
Bright Lantern S.à r.l83666	Kentucky Investments S.A836	90
Centurion SICAV-SIF S.C.A	Kimberly-Clark Luxembourg S.à r.l 836	84
European Directories OpHoldco S.à r.l.	Letinvest S.A	78
83702	NEXANS Re837	12
Fragrana S.A., SPF	Oural Company836	85
Galileo Global Education Holding S.à r.l.	Parvest836	91
83668	Pemberton Sàrl836	92
Global Investment House Funds 83692	Plutos S.A.H837	11
Hëpperdanger Wand-Energie sarl 83667	Société Européenne d'Ecrus S.A836	93
Iberdrola Re S.A 83684	Stonelux Investment S.à r.l 836	92
Immat S.à r.l	Styron Holding S.à r.l836	93
Immobilière de Remich S.àr.l 83668	Styron Luxco S.à r.l	93
Infracapital F1 Holdings S.à r.l 83672	Tilad Offenbach Investment Company II	
INGENIUM tooling S.A	Limited S.à r.l 837	03
Institut Nathacia S.à r.l 83672	Tilad Offenbach Investment Company I Li-	
Integrale Immo Lux S.A 83690	mited S.à r.l 836	
Intégrale Luxembourg S.A83691	Viento 1	
lardemer S.A	Werö Dienstleistungen S.à r.l 836	77



Bright Lantern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo. R.C.S. Luxembourg B 171.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014062497/10.

(140072583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Bartol Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.243.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014062500/12.

(140073539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Bricol TG 15 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 146.174.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 1 er avril 2014 que:

- Monsieur Neil Ross, né le 16 novembre 1953 à Edimbourg, avec adresse professionnelle aux 10 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été nommé aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1 ^{er} avril, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014062522/16.

(140073150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Fragrana S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.973.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

I'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le 22 juillet 2014 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2013, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2013.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014094437/1023/16.



Hëpperdanger Wand-Energie sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9755 Hupperdange, 17, Hualewee.

R.C.S. Luxembourg B 103.791.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014061908/10.

(140072252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Jardemer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 76, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 98.080.

EXTRAIT

M. René FALTZ a déposé le 27 mars 2014 avec effet immédiat son mandat d'Administrateur de la Société et a ainsi démissionné du Conseil d'Administration.

La société LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A. en abrégé LOMAC S.A. a démissionné le 27 mars 2014 avec effet immédiat du poste de Commissaire aux comptes.

Référence de publication: 2014061954/12.

(140071799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Atrium Invest SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.639.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, am 25. Juli 2014 um 9.30 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxemburg, die

ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
- 2. Genehmigung des vom Verwaltungsrat vorgelegten Jahresabschluss zum 31. Januar 2014.
- 3. Verwaltungsrat
 - a) Interessenskonflikte
 - b) Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers für das abgelaufene Geschäftsjahr.
- 4. Ernennung des Verwaltungsrates und Dauer der Mandate.
 - a) Ernennung der derzeitigen Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung die im Jahr 2015 stattfinden wird.
- 5. Erneuerung des Mandats des Abschlussprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung.
- 6. Verwendung des Jahresergebnisses.
- 7. Verschiedenes.

Jeder Aktionär - persönlich oder dessen Bevollmächtigter - kann an der ordentlichen Generalversammlung teilnehmen, wenn bis spätestens zum 18. Juli 2014 bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung, seine Anteile bei der VPB Finance S.A., Luxemburg hinterlegt sind. Jeder Aktionär, welcher dieser Anforderung entspricht, wird zu der ordentlichen Generalversammlung zugelassen.

Ein entsprechendes Vollmachtsformular, zur Ernennung eines Bevollmächtigten, ist auf Anfrage bei der VPB Finance S.A., (26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxemburg) erhältlich. Zur Wirksamkeit muss das Vollmachtsformular ausgefüllt am eingetragenen Sitz der Gesellschaft (zu Hd. des Verwaltungsrats) per Fax (+352 - 404 770 387) oder per Brief nicht später als vierundzwanzig Stunden vor der ordentlichen Generalversammlung eintreffen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014094436/755/32.



Immobilière de Remich S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7216 Bereldange, 14D, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg B 47.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061936/9.

(140071728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

INGENIUM tooling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5544 Remich, 11, Op der Kopp. R.C.S. Luxembourg B 134.896.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061940/9.

(140071645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Galileo Global Education Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 370.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.441.

EXTRAIT

Suite à un contrat d'apport en date du 7 avril 2014, l'associé de la Société PEP VI GGE Cayman L.P. a transféré l'intégralité des 370.000 parts sociales qu'il détenait de la Société et représentant la totalité du capital social de la Société à Galileo Global Education Investment S.C.Sp., une société en Commandite Spéciale, ayant son siège social au 31, Grandrue L-1661 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société de et à Luxembourg sous le numéro B186077.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Pour la Société Signature

Référence de publication: 2014062413/18.

(140071855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Centurion SICAV-SIF S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 146.955.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'assemblée générale des actionnaires de CENTURION SICAV-SIF S.C.A., société en commandite par actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé, mise en liquidation par acte de Maître Jean-Paul MEYERS en date du 27 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1929 le 9 août 2013 (la "Société") qui s'est tenue sous seing privé en date du 13 mai 2014 a décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société en date du 13 mai 2014,
- de garder les comptes et rapports de la Société pour une durée de cinq ans au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014070448/18.

(140082214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.



Arthimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 41A, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 188.158.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

Monsieur Olivier LOUTSCH, expert en automobile, né le 17 novembre 1967 à Arlon, demeurant professionnellement à L-8440 STEINFORT, 41a, route de Luxembourg

Madame Véronique LAMBERT, enseignante, née le 26 novembre 1968 à Arlon, demeurant professionnellement à L-8440 STEINFORT, 41a, route de Luxembourg.

Lesquelles parties comparantes ont sollicité le notaire soussigné aux fins d'établir les Statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ARTHIMMO S.A.»

Le siège social est établi dans la Commune de Steinfort.

Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceuxci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000.-) divisé en cents (100) actions de sans désignation nominale, chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.



Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers,

soit par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul administrateur,

sinon soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

- **Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affection et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

- **Art. 12.** La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.
- **Art. 13.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:



Toutes les actions ont été entièrement libérées par un apport en nature, à savoir toutes les actions détenues dans une société anonyme, savoir la société BEXALUX S.A., une société anonyme constituée par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen en date du 1 ^{er} septembre 2004, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 102.804, et publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 2 mars 2005, numéro 185, page 8.855.

La détention desdits actions par les parties comparantes a été prouvée au notaire instrumentant moyennant Par ailleurs, reste annexée aux présentes un extrait du registre de Commerce attestant de l'existence de la dite société à la date des présentes.

Les actions dont question, au nombre de 100 sont au moins évaluées à la somme de 50.000.- €, tel que cela résulte d'un rapport dressé par Monsieur le Réviseur d'entreprise, la société Grant Thornton Lux Audit S.A. avec siège social à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 43.298, en date du 16 juin 2014, lequel rapport conclut comme suit:

«CONCLUSIONS: Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission»

Les parties comparantes déclarent par les présentes que les actions dont question peuvent être librement transférées à la société présentement constituée, et que les dites actions ne sont affectées d'aucune restriction de quelque nature que ce soit qui s'opposerait au transfert des actions dont question.

Par ailleurs, les parties comparantes déclarent et s'engagent à faire toutes les formalités nécessaires aux fins d'opérer le transfert des dites actions au profit de la société présentement constituée.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mil quatorze.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.950,00).

A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes sont solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires résultant et occasionnés par les présentes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de SIX ans:

Monsieur Olivier LOUTSCH, expert en automobile, né le 17 novembre 1967 à Arlon, demeurant professionnellement à L-8440 STEINFORT, 41a route de Luxembourg

Madame Véronique LAMBERT, enseignante, née le 26 novembre 1968 à Arlon, demeurant professionnellement à L-8440 STEINFORT, 41a route de Luxembourg.



Monsieur Jean-Claude LOUTSCH, né le 16 avril 1946 à Autelbas, demeurant à B-6700 ARLON, 22 Chemin de Weyler.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée indéterminée:

Madame Marie-Denise WILLEMET, née le 18 juillet 1955 à Arlon, demeurant à L-8366 HAGEN, 1, rue de Steinfort.

3.- Le siège social est établi à L-8440 STEINFORT, 41A, route de Luxembourg.

DONT ACTE, le notaire instrumentant a encore rendu le comparant attentif au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débuter l'activité de la société présentement constituée, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: O. LOUTSCH, V. LAMBERt, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juin 2014. Relation: EAC/2014/8766. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETANGE, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014091833/177.

(140110227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2014.

Institut Nathacia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 50-52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.382.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061942/9.

(140071972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Infracapital F1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 152.866.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 05 mai 2014.

Référence de publication: 2014061924/10.

(140072429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

La liste des signatures autorisées de catégorie «A» de la Banque Internationale à Luxembourg a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Banque Internationale à Luxembourg

Société anonyme

Catherine de Lannoy / Simone Wallers

Deputy Director / Manager

Référence de publication: 2014062489/15.

(140072703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.



Ariston Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 75, Avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 187.368.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le treizième jour de mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Oural Company, une société anonyme dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège est sis au 75, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant en qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I er . - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

- **Art. 1** er . **Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).
 - Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Ariston Partners».
- **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par des investissements, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, marques, brevets et licences ou tout autre droit de propriété intellectuelle ou titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales, l'animation, la coordination, notamment dans les domaines techniques, commerciaux, administratifs et financiers, des actions et politiques des sociétés qu'elle serait amenée à contrôler directement ou indirectement et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement audit objet ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La Société peut prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant notamment les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées.

La Société peut également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit y compris au moyen d'émissions privées d'obligations convertibles ou non, ou de titres comparables, ou d'obligations avec droit de souscription, ou d'émissions d'instruments financiers d'emprunt convertibles ou non en actions ou de tous autres instruments de dette sous quelque forme que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut en outre accomplir toutes opérations et exercer toutes activités commerciales, industrielles et financières, y compris la prestation de services pour le compte de tiers, sous réserve de l'obtention préalable par la Société des autorisations nécessaires le cas échéant.

Dans le cadre de la réalisation de son objet, la Société pourra employer des salariés.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

- Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.



Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

- **Art. 7. Droits de vote.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.
- **Art. 8. Indivisibilité des parts sociales.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une ou plusieurs parts sociales sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces parts sociales sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les part(s) sociale(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les part(s) sociale (s) à l'égard de la Société.

L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de tous les droits attachés aux parts sociales. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire, ou encore entre en créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Art. 9. Transfert des parts sociales et rachat des parts sociales. Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales entre vifs à des non-associés sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, et aux héritiers légaux.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi et dans le respect des conditions suivantes:

- le prix de rachat est le plus élevé de (a) la valeur nominale de chaque part sociale, ou, (b) la valeur du droit de chaque part sociale à toute somme distribuable telle que prévue par les Statuts. Lorsque (b) est le plus élevé, le rachat doit être limité aux sommes distribuables disponibles;
- le rachat est décidé par une résolution prise par un vote des associés à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts;
 - les parts sociales rachetées devront être annulées et le capital social réduit en conséquence.

Titre III. - Gérance

Art. 10. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 11. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs gérants, ou encore à un ou plusieurs agents qui n'ont pas à être associés ou gérants de la Société.



Art. 12. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins vingt-quatre heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins la majorité des gérants sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV. - Associés

Art. 14. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 15. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins vingt-quatre heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingtcinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.



Titre V. - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

- **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence chaque année le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de cette même année.
- Art. 17. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblé générale des associés.
- **Art. 18. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

- Art. 19. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.
- **Art. 20. Audit.** Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommé un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

- **Art. 21. Dissolution.** La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.
- **Art. 22. Liquidation.** La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Disposition transitoire

Nonobstant les dispositions de l'article 16 ci-dessus, le premier exercice social de la Société débute le jour de la constitution de la Société et se clôturera le 31 décembre 2014.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Oural Company prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est approximativement évalué à 1.050,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Madame Valérie FONTAINE, née le 28 juillet 1967 à Compiègne (France), résidant professionnellement 75, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Madame Marjorie ALLO, née le 19 novembre 1967 à Paris (France), résidant professionnellement 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

sont nommées gérantes de la Société pour une durée indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi 75, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2014. Relation GRE/2014/2011. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014076700/238.

(140090882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Werö Dienstleistungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 22, rue de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 90.152.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 24 avril 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a

déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

WERÖ DIENSTLEISTUNGEN S.à r.l., avec siège social à L- 6793 Grevenmacher, 2, rue de Thionville.

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2014062379/15.

(140071136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Viento 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.466.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 19 mars 2014

Le siège social a été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 19 mars 2014.

Luxembourg, le 5 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Viento 1

Andrew O'Shea

Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2014062346/16.

(140072304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.



Letinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 79.508.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LETINVEST S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014062003/12.

(140071759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Aubay, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 52.528.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 mars 2014

En date du 25 février 2014, Monsieur Michel Soetens a remis au Conseil d'Administration sa démission de son mandat d'administrateur au sein de la société avec effet au 28 février 2014. Le Conseil, ainsi réuni, accepte la démission de Monsieur Michel Soetens.

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société AUDITEURS ASSOCIES enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B93937 et ayant son siège social au 32, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg. Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue du Conseil d'Administration qui statuera sur les comptes 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014063287/17.

(140073599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

KBC Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.280.

PROJET DE SCISSION PARTIELLE

Le Conseil d'Administration de la société anonyme KBC Real Estate Luxembourg S.A., avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, propose aux actionnaires de réaliser une scission partielle selon les conditions et modalités suivantes:

Présentation de la scission

Description des sociétés concernées par la scission (art. 289 (2) a) de la Loi)

1. Société à scinder partiellement.

«KBC Real Estate Luxembourg S.A.», (ci-après désignée la "société partiellement scindée") est une société anonyme avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, RCS Luxembourg B 147571, constituée par acte du ministère du notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 10403 du 21 février 2007 et ses statuts n'ont jamais été modifiés.

Son capital social est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Elle a pour objet social toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.



Elle peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur, pour son propre compte de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Il est proposé à ses actionnaires d'approuver sa scission partielle par l'apport d'une partie de ses actifs et de ses passifs à une société anonyme nouvelle à constituer, la société partiellement scindée subsistant et conservant le restant de ses actifs et de ses passifs.

2. Société bénéficiaire des apports résultant de la scission.

«Immo Senningerberg», (ci-après désignée la "société bénéficiaire") en voie de constitution, sera une société anonyme avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle avec un capital de EUR 969.000,- (neuf cent soixanteneuf mille euros) représenté par 96.900 (quatre-vingt-seize mille neuf cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Sur base du présent projet de scission et conformément aux articles 288 à 307 de la Loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après «la Loi»), la société partiellement scindée transférera, une partie de son patrimoine, activement et passivement, à la société bénéficiaire à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra par devant notaire au plus tôt un mois après la publication du présent projet de scission au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Conditions et Modalités de la scission

1. Date de prise d'effet de la scission. La Scission partielle prendra effet entre la société partiellement scindée et la société bénéficiaire, et la scission partielle entraînera ipso jure (de plein droit) le transfert des actifs nets transférés, à compter du jour où l'assemblée générale des actionnaires de la société partiellement scindée approuveront la scission partielle (ci-après la «Date Effective»).

Toutefois, du point de vue comptable, le transfert des actifs et passifs transférés à la société bénéficiaire sera réputé être effectif à compter du 1 ^{er} janvier 2014, de même que l'exercice des activités relevant du patrimoine actif et passif transféré.

2. Attributions des actions et Absence de rapport d'échange (art. 289 (2) b) de la Loi). A la Date Effective, les actionnaires de la société partiellement scindée se verront attribuer les actions de la société bénéficiaire dans la stricte proportion de leur participation originelle dans le capital de la société partiellement scindée.

Dès lors, en raison de cette proportionnalité et conformément à l'article 307 (5) de la Loi, le projet de scission ne fait pas l'objet d'un rapport écrit détaillé établi par le conseil d'administration de la société partiellement scindée expliquant et justifiant le projet du point de vue juridique et économique, tel que prévu par l'article 293, ni d'un examen du projet et d'un rapport écrit établi par un réviseur d'entreprises agréé, tel que prévu par l'article 294, ni de la mise à disposition préalable d'un état comptable récent, tel que prévu par l'article 295, paragraphe (1), c).

- 3. Modalités de remise des actions de la société bénéficiaire (art. 289(2) c) de la Loi). Les actions de la société bénéficiaire sont remises aux actionnaires de la société partiellement scindée le jour de la Date Effective. La matérialisation de cette remise d'actions se fera par inscription au registre des actions nominatives de la société bénéficiaire.
- 4. Date à partir de laquelle ces actions donnent le droit de participer aux bénéfices, ainsi que toute modalité particulière relative à ce droit (art. 289(2) d) de la Loi). Les actions donnent le droit de participer aux bénéfices à partir de la Date Effective.
- 5. Date à partir de laquelle les opérations de la société partiellement scindée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société bénéficiaire (art. 289 (2) e) de la Loi). Les opérations de la société partiellement scindée sont considérées, du point de vue comptable, comme accomplies pour compte de la société bénéficiaire à partir du premier janvier 2014 à 00.00 heures.
- 6. Droits assurés par les sociétés bénéficiaires aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou les mesures proposées à leur égard (art. 289(2) f) de la Loi). Toutes les actions formant le capital social de la société partiellement scindée sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages aux détenteurs de celles-ci. Il n'y a pas lieu de créer dans la société bénéficiaire des actions conférant des droits spéciaux.
- 7. Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 294 de la Loi et aux membres des organes de gestion des sociétés participant à la scission (art. 289 (2) g) de la Loi). Aucun avantage particulier n'est attribué aux experts, ni aux membres du conseil d'administration de la société partiellement scindée.
- 8. Description et la répartition précises des éléments du patrimoine actif et passif à transférer à chacune de la société bénéficiaire (art. 289 (2) h) de la Loi). Les éléments du patrimoine actif et passif de KBC Real Estate Luxembourg S.A. qui seront d'une part transmis de plein droit à la société bénéficiaire par l'effet de la scission partielle et d'autre part conservés



par elle, seront répartis de la manière suivante, sur base d'un bilan audité de la société partiellement scindée arrêté au 31 décembre 2013 et compte tenu de la plus-value réalisée sur l'immeuble Building H:

	KBC Real	KBC Real	Immo
	Estate	Estate	Senningerberg
	•	Luxembourg	Bilan
	S.A. avant	S.A. après	d'ouverture
	scission	scission	
ACTIF			
Actifs immobilisés	64.060.608	49.698.046	14.900.000
Kirchberg Offices I	33.753.176	33.753.176	0
Kirchberg Offices I	15.636.061	15.636.061	0
Building H	14.362.562	0	14.900.000
Installations	275.627	275.627	0
Autres	33.182	33.182	0
Actifs circulants	3.188.304	3.188.304	0
Créances < 1 an	13.885	13.885	0
Impôts prépayés	910.000	910.000	0
Avoirs en banque	2.226.273	2.226.273	0
Charges reportées	38.146	38.1 4 6	0
Total	67.248.912	52.886.350	14.900.000
PASSIF			
Capitaux propres	7.533.405	458.803	7.455.000
Capital social	1.000.000	31.000	969.000
Résultat de fusion	266.925	1.838	0
Réserve légale	100.000	3.100	6.486.000 (Réserves)
Bénéfices reportés	3.770. 4 29	25.966	0
Résultat	2.396.051	16.501	0
Résultat net scission Bloc H		380.398	
Provisions	987.506	987.506	0
Dettes	58.728.001	51.440.041	7.445.000
Dettes >1 an	55.100.000	47.655.000	7.445.000
Dettes < 1 an	3.628.001	3.785.0 4 1	
Total	67.248.912	52.886.350	14.900.000

9. Répartition aux associés de la société partiellement scindée des actions de la société bénéficiaire, Ainsi que le critère sur lequel cette répartition est fondée (art. 289 (2) i) de la Loi). La répartition des actions de la société bénéficiaire se fait au bénéfice des actionnaires de la société partiellement scindée sans effet patrimonial pour les actionnaires et selon l'article 289 (2) i de la Loi.

Personnel employé par la Société:

Les obligations de la société KBC Real Estate Luxembourg S.A. en qualité d'employeur envers le personnel dont la relation de travail est transmise du fait de la scission à la société bénéficiaire, ainsi que tous les actifs et passifs afférents en vertu d'un contrat de travail sont transférés de plein droit par l'effet de la scission et feront l'objet de conventions spécifiques.

Immeubles

Le patrimoine transmis par la société scindée à la société bénéficiaire comprend un immeuble sis à Senningerberg, route de Trèves dans un complexe immobilier dénommé EUROPEAN BANK & BUSINESS CENTER AIRPORT Luxembourg, inscrit au cadastre comme suit:

COMMUNE DE NIEDERANVEN, section B de Senningen

Numéro 1190/3850, lieu-dit «route de Trèves» place (occupée) bâtiment non défini, contenant 1 hectare 58 ares 50 centiares.

- a) En propriété privative et exclusive, dans l'immeuble H
- 1- LOT NEUF (9):

Soit la propriété privative et exclusive de SOIXANTE ET ONZE (71) parkings au quatrième sous-sol, désignés par «parkings H 171 à H 241»

Représentant HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT CENT MILLIEMES (888/100.000) dans les parties communes.



2- LOT DIX-HUIT (18):

Soit la propriété privative et exclusive de CENT VINGT ET UN (121) parkings sis au troisième sous-sol, désignés par «parkings H 50 à H 170»

Représentant MILLE CINQ CENT TREIZE CENT MILLIEMES (1.513/100.000) dans les parties communes.

3- LOT VINGT-TROIS (23):

Soit la propriété privative et exclusive d'archives, dépôt, chaufferie, etc, de 804 m2 (sous le bloc H) au troisième sous-

Représentant MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE CENT MILLIEMES (1.295/100.000) dans les parties communes.

4- LOT VINGT-NEUF (29):

Soit la propriété privative et exclusive de QUINZE (15) parkings au deuxième sous-sol, désignés par «parkings H 35 à H 49»

Représentant CENT QUATRE-VINGT-HUIT CENT MILLIEMES (188/100.000) dans les parties communes.

5- LOT TRENTE-TROIS (33):

Soit la propriété privative et exclusive de bureaux/salle de réunions, réserves, locaux sanitaires, de 972 m2, (sous le bloc H) au deuxième sous-sol,

Représentant DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE CENT MILLIEMES (2.784/100.000) dans les parties communes.

6- LOT TRENTE-NEUF (39):

Soit la propriété privative et exclusive de TRENTE-QUATRE (34) parkings au premier sous-sol, désignés par «parkings H 1 à H 34»

Représentant QUATRE CENT VINGT-CINQ CENT MILLIEMES (425/100.000) dans les parties communes.

7- LOT QUARANTE-SIX (46):

Soit la propriété privative et exclusive de bureaux, locaux sanitaires, etc, de 697 m2, (sous le bloc H) au premier soussol,

Représentant MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (1.996/100000) dans les parties communes.

8- LOT CINQUANTE-DEUX MILLIEMES (52):

Soit la propriété privative et exclusive du bloc H comprenant rez-de-chaussée et cinq étages, $324 + (6 \times 541 \text{ m2})$ avec $(5 \times 1.705) + 1.706/100.000$;

Représentant DIX MILLE DEUX CENT TRENTE ET UN CENT MILLIEMES (10.231/100.000) dans les parties communes.

b) en copropriété et indivision forcée:

DIX-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT CENT MILLIEMES (19.320/100.000) dans les parties communes.

Tels que ces éléments immobiliers sont plus amplement désignés dans un acte de base reçu par Maître Camille MINES, alors notaire de résidence à Clervaux, en date du 16 février 1989, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 27 février 1989, volume 1153 numéro 25, lequel a été totalement remanié aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 juin 1995, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 11 juillet 1995, volume 1425 numéro 140.

Titre de propriété

Le prédit immeuble appartient à la société KBC REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A. aux termes d'un acte d'apport-fusion reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 2006, numéro 23406 de son répertoire, transcrit au premier bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 02 février 2007, volume 2040 numéro 71.

Conséquences de la scission partielle

La scission partielle de la société KBC Real Estate Luxembourg S.A. se fera par la constitution d'une nouvelle société dénommée Immo Senningerberg, laquelle sera constituée le jour de la Date Effective aux fins de recevoir une partie des éléments de l'actif et du passif de la société partiellement scindée. La société partiellement scindée subsistera et conservera la partie de son patrimoine actif et passif telle que décrite dans la présentation du projet de scission.

Affectation résiduelle

S'il devait s'avérer que des engagements ou des éléments d'actifs et de passifs relevant du patrimoine de la société partiellement scindée n'ont pas été attribués de manière formelle, ceux-ci resteront de plein droit attribués à la société partiellement scindée.



Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Monsieur Jacques PEFFER, réviseur d'entreprises à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, est désigné aux fins d'établir le rapport sur les apports autres qu'en numéraire dans le cadre de l'article 26-1 de la Loi, en application de l'article 294 (3) de la Loi.

Modifications éventuelles du projet de scission partielle

Un ou plusieurs points du présent projet de scission partielle peut toujours être modifié ou complété par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Mentions complémentaires

Tous les frais, droits et honoraires dus au titre de la scission partielle seront supportés proportionnellement entre la société partiellement scindée et la société bénéficiaire.

Statuts de la société bénéficiaire Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er . Les présents statuts régissent une société anonyme sous la dénomination de «Immo Senningerberg», «la Société».
 - Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société peut établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société peut être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur, pour son propre compte de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prend toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fait toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 969.000,- (neuf cent soixante-neuf mille euros) représenté par 96.900 (quatre-vingt-seize mille neuf cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.



Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
 - **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.
- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur est toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.
 - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.



Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Arrêté à Luxembourg, le 30 juin 2014.

KBC Real Estate Luxembourg S.A.

Représenté par Patrick VAN HEES

Le Conseil de l'Administration

Référence de publication: 2014092150/298.

(140109085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2014.

Kanata s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7390 Blaschette, 14A, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 49.905.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061963/9.

(140071643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Iberdrola Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 106.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014061928/10.

(140071979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Kentucky Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 131.418.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014061965/12.

(140071701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Kimberly-Clark Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 62.149.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Kimberly-Clark Luxembourg S.à.r.l.

Jack Mudde

Manager

Référence de publication: 2014062795/14.

(140072671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.



Oural Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 75, Avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 187.365.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le huitième jour de mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu

- 1.- Monsieur Eric Lauro, résidant professionnellement 75, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- 2.- Madame Valérie Fontaine, résidant professionnellement 75, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
 - 3.- Monsieur Raphaël Raoulx, résidant 90, rue de Belleville, F-75020 Paris, France,
 - 4.- Mademoiselle Jennifer Lauro, résidant 4, rue de Casablanca, F-75015 Paris, France
- 5.- Monsieur Eric Lauro et Madame Valérie Fontaine, agissant en leur qualité d'administrateurs légaux au nom et pour le compte de Mademoiselle Paloma Lauro, mineure, résidant 75, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Lesquels comparants agissant comme ci-avant, sont tous ici représentés par Monsieur Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé

Les dites procurations, paraphées ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

Titre I er . - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

- **Art. 1** er . Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).
 - Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Oural Company».
- **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par des investissements, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, marques, brevets et licences ou tout autre droit de propriété intellectuelle ou titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales, l'animation, la coordination, notamment dans les domaines techniques, commerciaux, administratifs et financiers, des actions et politiques des sociétés qu'elle serait amenée à contrôler directement ou indirectement et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement audit objet ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La Société peut prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant notamment les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées.

La Société peut également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit y compris au moyen d'émissions privées ou publiques d'obligations convertibles ou non, ou de titres comparables, ou d'obligations avec droit de souscription, ou d'émissions d'instruments financiers d'emprunt convertibles ou non en actions ou de tous autres instruments de dette sous quelque forme que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut en outre accomplir toutes opérations et exercer toutes activités commerciales, industrielles et financières, y compris la prestation de services pour le compte de tiers, sous réserve de l'obtention préalable par la Société des autorisations nécessaires le cas échéant.

Dans le cadre de la réalisation de son objet, la Société pourra employer des salariés.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.



Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts, ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires prise à la majorité requise pour la modification des Statuts.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille Euros) divisé en 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, chacune entièrement libérée.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient, ainsi que la date et les informations relatives à tout transfert ou conversion en actions au porteur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution prise par un vote des actionnaires à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.

En cas de démembrement du droit de propriété portant sur des actions, l'exercice du droit préférentiel de souscription d'actions nouvelles en cas d'augmentation de capital appartient au nu-propriétaire. Toutefois, l'usufruitier est en droit de se substituer au nu-propriétaire dans l'exercice du droit préférentiel de souscription lorsque ce dernier néglige d'exercer ce droit, permettant ainsi à l'usufruitier de souscrire à de nouvelles actions émises par la société ou de vendre le droit préférentiel de souscription. Le nu-propriétaire est réputé à l'égard de l'usufruitier avoir négligé d'exercer le droit préférentiel de souscriptions aux nouvelles actions émises par la société lorsqu'il n'a ni souscrit d'actions nouvelles, ni vendu le droit préférentiel de souscription huit jours avant l'expiration du délai de souscription accordé aux actionnaires;

En cas d'exercice du droit préférentiel de souscription par le nu-propriétaire ou le cas échéant par l'usufruitier, les actions nouvelles appartiennent au nu-propriétaire pour la nue-propriété et à l'usufruitier pour l'usufruit. Toutefois, en cas de versement de fonds effectué par le nu-propriétaire ou l'usufruitier pour réaliser une souscription, les actions nouvelles n'appartiennent au nu-propriétaire et à l'usufruitier qu'à concurrence de la valeur des droits de souscription; le surplus des actions nouvelles appartient en pleine propriété à celui qui a versé les fonds.

En cas de vente du droit préférentiel de souscription par le nu-propriétaire ou le cas échéant par l'usufruitier, les sommes provenant de la cession ou les biens acquis au moyen de ces sommes sont soumis à l'usufruit.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, les actions nouvelles appartiennent au nu-propriétaire et à l'usufruitier proportionnellement à leurs droits dans le capital de la Société.

Art. 7. Droit de vote. Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels au nombre d'actions qu'il détient.

L'ensemble des droits de vote attachés aux actions faisant l'objet d'un démembrement du droit de propriété des actions sera exercé par le nu-propriétaire, à l'exception des résolutions portant sur l'affectation des bénéfices prises en assemblée générale pour lesquelles les droits de vote seront exercés par l'usufruitier.

Art. 8. Indivisibilité des actions. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action, sauf les cas de démembrement d'actions.

Sans préjudice des dispositions des présents statuts relatives au démembrement de la propriété d'actions, si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société.

L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire, ou encore entre en créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Art. 9. Transfert des actions et rachat des actions. L'actionnaire qui souhaite céder tout ou partie des actions dont il est propriétaire doit notifier son intention de céder aux actionnaires détenant individuellement au moins 30% (trente pourcent) du capital social de la Société en pleine propriété, au moins 30 (trente) jours calendaires avant la date de cession envisagée. La notification doit mentionner les éléments suivants: (i) nom, prénom et domicile, ou dénomination et siège social, du candidat-cessionnaire, (ii) le nombre d'actions à céder, (iii) le prix que le candidat-cessionnaire est prêt à payer pour les actions à céder et (iv) toutes les autres conditions applicables à l'opération de cession envisagée. Les actionnaires détenant individuellement au moins 30% (trente pourcent) du capital social de la Société en pleine propriété auront un droit de préemption sur les actions à céder selon les mêmes conditions que celles offertes par le candidat-cessionnaire. Ce droit de préemption pourra être valablement exercé depuis le jour de la réception de la notification par les bénéficiaires du droit de préemption jusqu'au jour précédant la date de cession envisagée.

Le paragraphe précédent est applicable lorsqu'un actionnaire souhaite céder l'usufruit ou la nue-propriété d'actions de la Société et, dans ce cas, la notification doit mentionner les éléments suivants: (i) nom, prénom et domicile, ou dénomination et siège social, du candidat-cessionnaire, (ii) le nombre d'actions sur lequel porte le droit d'usufruit ou de nue-propriété à céder, (iii) le prix que le candidat-cessionnaire est prêt à payer pour le droit d'usufruit ou de nue-propriété



à céder et (iv) toutes les autres conditions applicables à l'opération de cession envisagée. Les actionnaires détenant individuellement au moins 30% (trente pourcent) du capital social de la Société en pleine propriété auront un droit de préemption sur lesdits droits d'usufruit ou de nue-propriété à céder, et selon les mêmes conditions que celles offertes par le candidat-cessionnaire. Ce droit de préemption pourra être valablement exercé depuis le jour de la réception de la notification par les bénéficiaires du droit de préemption jusqu'au jour précédant la date de cession envisagée.

Le droit de préemption mentionné aux deux paragraphes précédents portera sur la totalité des actions ou des droits d'usufruit ou de nue-propriété à céder. Au cas où plus d'un actionnaire désirerait exercer son droit de préemption, les actions ou les droits d'usufruit ou de nue-propriété à céder seront répartis proportionnellement au nombre d'actions de la Société détenues par chacun des actionnaires intéressés.

La Société peut racheter ses propres actions conformément à la Loi et dans le respect des conditions suivantes:

- le prix de rachat est le plus élevé de (a) la valeur nominale de chaque action, ou, (b) la valeur du droit de chaque action à toute somme distribuable telle que prévue par les Statuts. Lorsque (b) est plus élevé, le rachat doit être limité aux sommes distribuables disponibles;
- le rachat est décidé par une résolution prise par un vote des actionnaires à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts;
- sauf décision contraire prise dans le respect des conditions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les actions rachetées devront être annulées et le capital social réduit en conséquence.

La Société peut également racheter ses propres actions dans le respect des dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de l'ensemble des conditions prévues audit article.

Titre III. - Administrateurs

Art. 10. Nomination des administrateurs. La Société sera administrée par un conseil d'administration qui sera composé d'au moins trois administrateurs.

En cas d'actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui exerce seul les pouvoirs du conseil d'administration. En cas de pluralité d'administrateurs, ils formeront un conseil d'administration.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Le(s) administrateur(s) sont nommés pour une période renouvelable ne pouvant excéder six ans par une résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des administrateur(s) est déterminée de la même manière.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la Loi.

Un administrateur peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par une résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Art. 11. Pouvoirs des administrateurs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est liée par la signature de son administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire (s) ou administrateur(s) de la Société.

Art. 12. Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, le conseil d'administration pourra être présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue et de la rédaction des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs au moins.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins vingt-quatre heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des administrateurs, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.



Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue quel qu'en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins la moitié du nombre total des administrateurs.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réunie par vote d'au moins la moitié des administrateurs présents et représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

En cas de vote, la voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Responsabilité des administrateurs. Aucun administrateur n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV. - Actionnaires

- Art. 14. Actionnaire unique. Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.
- **Art. 15.** Assemblées générales. Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il en existe un, à défaut, elles sont convoquées par les actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque actionnaire au moins huit jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

En cas de démembrement d'action(s), et sans préjudice des dispositions de l'article 7 des présents statuts, toute convocation à une assemblée générale des actionnaires sera envoyée à la fois aux usufruitiers et aux nus-propriétaires d'actions.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable. Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires sont valablement adoptées par la majorité des votes émis par les actionnaires présents ou représentés disposant d'un droit de vote.

Toutefois, les assemblées convoquées pour modifier les Statuts (assemblées générales extraordinaires) ne décident valablement que lorsque plus de cinquante pourcent du capital social de la Société est représenté. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les actionnaires seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts ne pourront être adoptées lors de la première ou de la deuxième assemblée que par une résolution adoptée à la majorité d'au moins deux-tiers des droits de vote des actionnaires présents ou représentés qui ont voté, ne se sont pas abstenus ou dont le vote n'est pas nul.

Une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V. - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

- **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence chaque année le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de cette même année.
- Art. 17. Comptes annuels. Tous les ans, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents, constituant les comptes annuels, sera soumis à tous les actionnaires pour approbation.
- **Art. 18. Bénéfices.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par tous les actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net est affecté à la réserve légale de la Société. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment si celle-ci devait être entamée pour quelconque raison que ce soit jusqu'à entière reconstitution.



Le bénéfice restant est affecté par résolution des actionnaires ordinaires ainsi que, le cas échéant, des actionnaires usufruitiers, représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent en pleine propriété et/ou en usufruit, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

En cas de démembrement du droit de propriété portant sur des actions, seul l'usufruitier a le droit aux dividendes.

Art. 19. Acomptes sur dividendes. Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider de verser des acomptes sur dividendes avant la clôture de l'exercice social, sur la base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 20. Audit. La surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être actionnaire de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui suit leur nomination. Cependant, leur mandant peut être renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société devra confier le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

La surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises est/sont nommé(s).

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise à la majorité requise pour la modification des Statuts.

Art. 22. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise à la majorité requise pour la modification des Statuts, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations éventuelles. Lors de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

En cas de démembrement du droit de propriété portant sur des actions, seul le nu-propriétaire a droit au boni de liquidation.

Disposition transitoire

Nonobstant les dispositions de l'article 16 ci-dessus, le premier exercice social de la Société débute le jour de la constitution de la Société et se clôturera le 31 décembre 2014.

Souscription - Paiement

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

- Monsieur Eric LAURO a souscrit à 18.600 (dix-huit mille six cent) actions de la Société;
- Madame Valérie FONTAINE a souscrit à 3.100 (trois mille cent) actions de la Société;
- Monsieur Raphaël RAOULX, nom d'usage Lauro-Raoulx a souscrit à 3.100 (trois mille cent) actions de la Société;
- Mademoiselle Jennifer LAURO a souscrit à 3.100 (trois mille cent) actions de la Société; et
- Mademoiselle Paloma LAURO, agissant comme ci-avant, a souscrit à 3.100 (trois mille cent) actions de la Société.

L'intégralité des 31.000 (trente et un mille) actions ainsi souscrites, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a été entièrement souscrite et intégralement libérée en numéraire; et le montant de 31.000 EUR (trente et un mille Euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est approximativement évalué à 1.150,- EUR.

Résolutions de l'assemblée générale des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, l'assemblée générale des actionnaires, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:



1) Madame Valérie FONTAINE, née le 28 juillet 1967 à Compiègne (France), résidant professionnellement 75, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Monsieur Eric LAURO, né le 8 avril 1957 à Paris (France), résidant professionnellement 75, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Madame Marjorie ALLO, née le 19 novembre 1967 à Paris (France), résidant professionnellement 2-4, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

sont nommés administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société en 2020.

- 2) Monsieur Xavier HUBAUX, résidant professionnellement 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société en 2015.
 - 3) Le siège social de la Société est établi 75, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mai 2014. Relation GRE/2014/1908. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014077138/300.

(140090789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Integrale Immo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 171.835.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061943/9.

(140072487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Katla Manager Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.942.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2014061973/12.

(140071760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Kentucky Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 131.418.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014061966/12.

(140071702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.



Intégrale Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 62.098.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061944/9.

(140072389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Jelauma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061956/9.

(140072114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Parvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 33.363.

Since the presence quorum required under Article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, i.e. at least half of the company's capital present or represented, was not achieved for the Extraordinary General Meeting on Thursday, June 19, 2014, a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at 11.00 a.m. on Monday, *July 21, 2014* at the premises of the Management Company BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, H2O Building, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

A single point to the agenda:

Modification of the following articles of the Articles of Association:

a) Article 14 - Net Asset Value:

The valuation of securities listed on a stock exchange will be based on the closing price on the Valuation Day in place of the closing price on the Order Acceptance Date.

This modification changes nothing the method of current valuation of these assets.

b) Article 28 - Financial Year:

The financial year will ends on 31 December in place of the last day of February with the first time in 2014.

As a result of the point b), the Article 25 must be also changed to hold the Annual General Meeting of Shareholders in the four months of the end of the financial year:

c) Article 25 - General Meeting of Shareholders:

The Annual General Meeting of Shareholders will be held on 25 April at 3.00 p.m., and for the first time in 2015, in place of the third Thursday of June.

In accordance with Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, this second extraordinary general meeting's deliberations will be valid irrespective of the capital present or represented. Decisions shall be taken by at least two-thirds of the votes cast.

Bearer shareholders wishing to attend or be represented at the Shareholders' Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the meeting, at the offices of the financial service agents, as listed in the prospectus.

Registered shareholders wishing to attend or be represented at the Shareholders' Meeting shall be admitted upon proof of their identity, provided that they have given notice of their intention to attend at least five full days before the meeting.

The draft new Articles of Association, as well as the current prospectus and the latest interim report are available from the bodies listed in the prospectus.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014086639/755/36.



Stonelux Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 185.317.

EXTRAIT

Il résulte encore du procès-verbal du conseil de gérance du 17 mars 2014, que l'adresse du siège est fixée comme suit: 9A, boulevard Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014063000/15.

(140073027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Global Investment House Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 137.989.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

En date du 30 mars 2014, l'actionnaire unique de la Société Global Investment House Funds a décidé de clôturer la liquidation de la Société avec effet immédiat.

L'actionnaire unique a en outre décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, pendant une période de cinq années à compter de la publication du présent extrait au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Investment House Funds (en liquidation)

Référence de publication: 2014062691/15.

(140073082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Pemberton Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 35.250,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.752.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts que l'associé de la Société, EPGF (LUXEMBOURG), S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.466, et dont le capital social s'élève à dix millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 10.550.000,-), a transféré avec effet au 13 décembre 2013 la totalité des 180 parts sociales de classe B qu'il détenait dans la Société à l'associé Standard Life Investments European Property Growth Fund L.P., un fonds d'investissement, constitué et régi par les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 30 St Mary Axe, Londres EC3A 8EP et inscrit en Angleterre et au pays de Galles sous le numéro LP007862 représenté par son associé commandité (General Partner) Standard Life Investments (General Partner EPGF) Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de l'Ecosse, ayant son siège social au 1 George St, Edimbourg EH2 2LL, inscrite en Écosse sous le numéro SC193443, qui devient associé unique.

En conséquence, les 102 parts sociales de classe A et les 180 parts sociales de classe B de la Société sont désormais détenues par l'associé unique Standard Life Investments European Property Growth Fund L.P..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Pemberton S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014062912/26.

(140072845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.



EUREC, Société Européenne d'Ecrus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent. R.C.S. Luxembourg B 85.556.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014062221/14.

(140072351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Styron Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.582.

Extrait des décisions de l'associé unique de la société pris en date du 2 mai 2014

En date du 2 Mai 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Madame Ailbhe Jennings de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 Avril 2014;
- de nommer Monsieur Aurelien Vasseur, né le 8 Janvier 1976 à Secun, ayant comme adresse professionnelle 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 Avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mr. Aurelien Vasseur
- Mr. Christopher Pappas

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Mai 2014.

Référence de publication: 2014062230/18.

(140072366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Styron Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.577.

Extrait des décisions de l'associé unique de la société pris en date du 2 mai 2014

En date du 2 Mai 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Madame Ailbhe Jennings de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 Avril 2014;
- de nommer Monsieur Aurelien Vasseur, né le 8 Janvier 1976 à Secun, ayant comme adresse professionnelle 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 Avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mr. Michel Plantevin
- Mr. Aurelien Vasseur
- Mr. Brian Chu
- Mr. Christopher Pappas
- Mr. Seth Meisel
- Mr. Stephen Zide

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Mai 2014.

Référence de publication: 2014062231/22.

(140072368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.



Tilad Offenbach Investment Company I Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 186.663.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the fifteenth day of April

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The private limited liability company Tilad Offenbach Holding Company Limited S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, incorporated on April 14 th, 2014 and in process to being filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been initaled "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as there-above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Objects, Duration

- **Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Tilad Offenbach Investment Company I Limited S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Act"), as well as by these Articles of Association (hereinafter the "Articles").
- **Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The director or, where there should be two or more directors, the board of directors is authorized to transfer the registered office of the Company to another address within the municipality of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will remain a Luxembourg company. Any such decision to temporarily transfer the registered office abroad will be made by the director or, should there be two or more directors, by the board of directors.

The Company may establish offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Objects. The objects of the Company are the acquisition, administration, renting and leasing, development and realisation of real estate in the Federal Republic of Germany, especially in the area of Offenbach.

Transactions which require an approval according to Sect. 34c GewO will not be undertaken.

More generally, within the limits of its objects, the Company may perform all legally permitted commercial or financial transactions, including all transactions relating to real estate or moveable property.

Art. 4. Term. The Company is incorporated for an unlimited term.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.



- **Art. 7. Shareholders' rights to distributions.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares issued.
- **Art. 8. Indivisibility of shares.** Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and therefore only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.
- **Art. 9. Transfers of Shares.** If the Company only has one single shareholder, the shares of the single shareholder are freely transferable.

If the Company has two or more shareholders, its shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Share transfers are only valid vis-à-vis the Company or third parties after having been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code (code civil).

Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Act, to acquire shares in its own capital.

Chapter III. - Management

Art. 11. Management. The Company will be managed by at least one director. If more than one director is to be appointed, the directors will form a board of directors.

Directors do not need to be shareholders of the Company. In the case where there is only one director, this sole director has all the powers of the board of directors.

The remuneration of the directors shall be determined, by resolution of the general meeting of shareholders passed on a simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the directors can be modified by resolution passed on the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

Where there are two or more directors, their decisions are taken during board meetings.

The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote for his/her appointment. The chairman shall preside over all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose by the other present directors. It may appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for such other matter as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least three (3) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency or special urgency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the date, time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed. Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, e-mail, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by facsimile, telegram, e-mail, telex or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at dates, times and places specified in a resolution previously adopted by the board of directors.

Any director may be represented at any meeting of directors by another director by appointing in writing or by facsimile, telegram, e-mail, telex or any other suitable communication means, the other director as his/her proxy.

A director may represent more than one director.

The directors may participate in a board of directors' meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the directors shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Participation in a meeting by the aforementioned means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, e-mail, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.



Decisions of the board of directors are adopted by a majority of the directors participating in the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the chairman or two directors. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or two directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at a directors' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, e-mail, telex or any other suitable telecommunication means.

Art. 12. Powers of the Directors. All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors, or of the sole director (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole director, or, where there are two or more directors, the board of directors, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

- **Art. 13. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, where there are two or more directors, by the joint signature of two directors.
- **Art. 14. Sub-Delegation and Agent of a Director.** The board of directors or the sole director (as the case may be), may on a case by case basis sub-delegate its/his/her powers for specific and limited tasks to one or several ad hoc agents who do not need to be shareholders or directors of the Company.

The board of directors, or the sole director (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of any agent, the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

- **Art. 15. Remuneration of directors.** The remuneration of any director that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first directors will be fixed in a resolution adopted by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (as the case may be).
- **Art. 16. Liabilities of the Director.** The directors do not by reason of their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable legal provisions.

Chapter IV. - General meetings of shareholders

Art. 17. Powers of General Meetings of Shareholders. The single shareholder assumes all the powers conferred to the general shareholder's meeting.

Should there be two or more shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he or she or it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

A shareholder may procure his/her/its representation at any general meeting of shareholders by a proxy given to a proxy holder, who does not need to be a shareholder, (or, if the shareholder is a legal entity, to its legal representative or representatives) provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. Resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.

Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be served with a written draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts instead of a general meeting shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25).

Chapter V. - Business year - Balance sheet

Art. 18. Business Year. The Company's financial year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the director or, where there are two or more directors, the board of directors shall prepare an inventory including an indication of the



value of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account. Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, especially the balance sheet and the profit and loss account, at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the Profits. The net profits of the Company are represented by its gross profits stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses. Five per cent (5%) of the annual net profits of the Company are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance of the net profits may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to his/her/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the above provision, the sole director or the board of directors as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors or the sole director, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Act or the Articles.

Chapter VI. - Winding-up - Liquidation

Art. 20. Causes for winding-up. The Company shall not be wound up by reason of the death, legal incapacity, insolvency or any comparable incidence of the single shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

If the Company has only one shareholder, this single shareholder may decide to wind the Company up and to liquidate it, provided that all assets and liabilities of the Company, known or unknown, are transferred to said sole shareholder.

Art. 21. Liquidation. Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholders, who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Interim provisions

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed and fully paid up in cash by Tilad Offenbach Holding Company Limited S.à r.l., as aforesaid.

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the signing notary.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately following incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed share capital and exercising the powers devolved upon the meeting of the shareholders, passed the following resolutions:

- (1) The following persons are appointed as directors for an undetermined period:
- Frank Werner Pletsch, born on 15 July 1974, in Trier, Germany, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg
- Mark Bernhard Gorholt, born on 26 November 1980 in Trier, Germany, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg
- Oliver THOMAS, born on 25 May 1983 in Geilenkrichen, Germany, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg
- (2) The Company shall have its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever that shall be borne by the Company or shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at approximately EUR 1,250.-

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.



WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with us, the notary, the present deed.

Follows the German translation of the preceding text:

Im Jahre zweitausendundvierzehn, den fünfzehnten April.

Vor mir, Dr. Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Tilad Offenbach Holding Company Limited S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, am 14. April 2014 gegründet und wird beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg registriert,

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Angestellter, beruflich wohnhaft in Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht,

welche Vollmacht nach "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Diese erschienene Partei, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichneten Notar um die Erstellung der Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung:

Kapitel I. - Form, Name, Gesellschaftssitz, Gesellschaftszwecke, Dauer

Art. 1. Form, Gesellschaftsname. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, (société à responsabilité limitée) unter dem Namen "Tilad Offenbach Investment Company I Limited S.à r.l." (nachfolgend die "Gesellschaft") errichtet, die den für eine solche Gesellschaftsform geltenden Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Form (nachfolgend das "Gesetz") sowie dieser Satzung (nachfolgend die "Satzung") unterliegt.

Art. 2. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft wird in Luxemburg Stadt errichtet. Der Geschäftsführer oder, falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, die Geschäftsführung ist ermächtigt, den Sitz der Gesellschaft an eine andere Adresse innerhalb der Stadt Luxemburg zu verlegen.

Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung mit der für eine Satzungsänderung erforderlichen Mehrheit an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Sollte aus militärischen, politischen, wirtschaftlichen oder sozialen Gründen eine Situation eintreten oder für unmittelbar bevorstehend erachtet werden, die den üblichen Geschäftsgang der Gesellschaft an ihrem Sitz verhindern würde, kann der Sitz der Gesellschaft solange vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis sich die Situation normalisiert hat; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keine Auswirkungen auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung über die vorübergehende Verlegung des Sitzes ins Ausland wird vom Geschäftsführer, oder, falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, von der Geschäftsführung getroffen.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigstellen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 3 Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, Vermietung und Verpachtung, Bebauung sowie Verwertung von Grundbesitz in der Bundesrepublik Deutschland, insbesondere im Großraum Offenbach. Geschäfte, die einer Genehmigung gemäß § 34c GewO bedürfen, werden nicht ausgeführt.

Allgemeiner kann die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszwecks alle rechtlich zulässigen kommerziellen oder finanziellen Transaktionen durchführen, einschließlich aller auf Immobilien oder bewegliches Vermögen bezogenen Transaktionen.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird für unbestimmte Dauer errichtet.

Kapitel II. - Stammkapital, Geschäftsanteile

Art. 5. Stammkapital. Das Stammkapital wird auf zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,00) festgesetzt und besteht aus zwölftausend fünfhundert (12.500) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,00).

Zusätzlich zum Stammkapital kann ein Premium-Konto eingerichtet werden, auf welches jede hinsichtlich eines Gesellschaftsanteils zusätzlich zu seinem Wert geleistete Zahlung übertragen wird. Der auf dem Premium-Konto befindliche Betrag kann verwendet werden zur Zahlung von Gesellschaftsanteilen, die die Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zurückkauft, zur Verrechnung gegen realisierte Nettoverluste, zur Zahlung von Ausschüttungen an die Gesellschafter in Dividendenform oder zur Zuführung von Geldern in die gesetzliche Rücklage.

Art. 6. Änderungen des Stammkapitals. Das Stammkapital kann jederzeit durch Entscheidung des Alleingesellschafters (falls es nur einen Gesellschafter gibt) oder durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung in der für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Art und Weise erhöht oder herabgesetzt werden.



- Art. 7. Rechte der Gesellschafter auf Ausschüttungen. Jeder Geschäftsanteil gewährt seinen Inhaber im Verhältnis des Geschäftsanteils zur Anzahl aller ausgegebenen Geschäftsanteile, Beteiligung am Vermögen und Gewinn der Gesellschaft.
- Art. 8. Unteilbarkeit der Geschäftsanteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft unteilbar, so dass pro Geschäftsanteil nur ein Eigentümer zugelassen ist. Miteigentümer müssen eine Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft bevollmächtigen.
- Art. 9. Übertragung von Geschäftsanteilen. Existiert nur ein einziger Gesellschafter, so sind die seitens dieses Alleingesellschafters gehaltenen Geschäftsanteile frei übertragbar.

Existieren mehrere Gesellschafter, sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft nur unter Gesellschaftern frei übertragbar. An Nichtgesellschafter können sie unter Lebenden nur übertragen werden, wenn die anderen Gesellschafter einer solche Übertragung mit einer Mehrheit von drei Vierteln (3/4) des Gesellschaftskapitals im Rahmen einer Gesellschafterversammlung zustimmen.

Im Todesfall können die Geschäftsanteile eines verstorbenen Gesellschafters nur mit der in einer Gesellschafterversammlung mit einer Mehrheit von drei Vierteln (3/4) des Gesellschaftskapitals erteilten Zustimmung auf einen neuen Gesellschafter übertragen werden. Ein solcher Gesellschafterbeschluss ist nicht erforderlich, wenn die Geschäftsanteile auf Eltern, Abkömmlinge oder den überlebenden Ehepartner übertragen werden.

Die Übertragung von Geschäftsanteilen ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, nachdem sie der Gesellschaft gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuchs (code civil) angezeigt wurde oder ihre Zustimmung erhalten hat.

Art. 10. Rückerwerb von Geschäftsanteilen. Die Gesellschaft ist im Rahmen der Regelungen des Gesetzes befugt, eigene Geschäftsanteile zurück zu erwerben

Kapitel III. - Geschäftsführung

Art. 11. Geschäftsführung. Die Geschäfte der Gesellschaft werden von mindestens einem Geschäftsführer geführt. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, bilden die Geschäftsführer die Geschäftsführung.

Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Gesellschaft sein. Wenn nur ein Geschäftsführer bestellt wurde, hat dieser eine Geschäftsführer sämtliche Befugnisse der Geschäftsführung.

Die Vergütung der Geschäftsführer wird durch Beschluss der Gesellschafterversammlung mit einfacherer Mehrheit der abgegebenen Stimmen oder (gegebenenfalls) durch den Alleingesellschafter festgesetzt. Die Vergütung der Geschäftsführer kann durch Beschluss mit den gleichen Mehrheitsvoraussetzungen abgeändert werden.

Die Gesellschafterversammlung oder (gegebenenfalls) der Alleingesellschafter kann den/die Geschäftsführer jederzeit und mit sofortiger Wirkung abberufen und ersetzen.

Werden mehrere Geschäftsführer bestellet, treffen sie ihre Entscheidungen im Rahmen von Geschäftsführungssitzungen.

Die Geschäftsführung wählt aus der Mitte ihrer Mitglieder einen Vorsitzenden, der im Falle von Stimmengleichheit bei seiner Wahl kein Stimmrecht hat. Der Vorsitzende leitet alle Sitzungen der Geschäftsführung. In Abwesenheit des Vorsitzenden hat ein anwesender und zu diesem Zwecke von den anderen anwesenden Geschäftsführern bestimmter Geschäftsführer den Vorsitz. Die Geschäftsführung kann einen Schriftführer, der kein Geschäftsführer sein muss, für die Anfertigung der Protokolle der Geschäftsführungssitzungen oder andere von der Geschäftsführung näher bezeichnete Aufgaben ernennen.

Die Geschäftsführung trifft sich auf Einladung eines Geschäftsführers.

Einladungen zu Geschäftsführungssitzungen sind den Geschäftsführern mindestens drei (3) Tage vor der Sitzung zu übermitteln, es sei denn, es besteht ein Notfall oder besondere Dringlichkeit, welche im Sitzungsprotokoll festzustellen sind.

Jede Einladung gibt Datum, Uhrzeit und Ort sowie den Gegenstand der Sitzung an.

Einladungen können durch jeden Geschäftsführer mündlich, schriftlich, per Fax, Telegramm, Email, Telex oder jedes andere angemessene Kommunikationsmittel erfolgen.

Vor einer Einladung kann durch Zustimmung aller Geschäftsführer in schriftlicher Form oder per Fax, Email, Telex oder jedes andere angemessene Kommunikationsmittel abgesehen werden.

Die Sitzung kann ohne vorherige Einladung abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind.

Eine separate Einladung ist nicht erforderlich für Sitzungen, deren Datum, Uhrzeit und Ort in einem vorherigen vor Geschäftsführung gefassten Beschluss bestimmt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei Geschäftsführungssitzungen von einem anderen Geschäftsführer vertreten lassen, wenn er diesen schriftlich oder per Fax, Telegramm, Email, Telex oder ein anderes angemessenes Kommunikationsmittel bevollmächtigt hat.

Ein Geschäftsführer kann mehrere Geschäftsführer vertreten.

Die Geschäftsführer können an Geschäftsführungssitzungen per Telefon, Videokonferenz oder durch ein anderes angemessenes Kommunikationsmittel, das es allen an der Sitzung teilnehmenden Personen erlaubt, sich zur gleichen Zeit



zu hören, teilnehmen, vorausgesetzt dass die Mehrheit der Geschäftsführer der Sitzung nicht physisch aus derselben ausländischen Jurisdiktion beiwohnt.

Die Geschäftsführung ist nur beschluss- und handlungsfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Teilnahme an Sitzungen über eines der vorgenannten Kommunikationsmittel steht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung gleich.

Stimmabgaben können auch per Fax, Telegramm, Email, Telex oder jedes andere angemessene Kommunikationsmittel erfolgen, vorausgesetzt, dass im letzten Fall die Stimmabgabe schriftlich oder per Fax, Telegramm, Email oder Telex bestätigt wird.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden mit einer Mehrheit der an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführer getroffen.

Die Beratungen der Geschäftsführung werden in einem Protokoll festgehalten, das vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet wird. Jede Abschrift oder Auszug des Protokoll ist vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Schriftliche Beschlüsse, denen alle Geschäftsführer zugestimmt haben und die diesen unterzeichnet sind, stehen auf einer Geschäftsführungssitzung gefassten Beschlüssen gleich.

In diesen Fällen, können schriftliche Beschlüsse entweder in einem einzelnen Dokument oder in mehreren Dokumenten gleichen Inhalts dokumentiert werden.

Schriftliche Beschlüsse können durch normale Post, Fax, Telegramm, Email, Telex oder jedes andere angemessenen Telekommunikationsmittel übermittelt werden.

Art. 12. Befugnisse der Geschäftsführer. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung oder (gegebenenfalls) dem Alleingesellschafter vorbehalten sind, stehen der Geschäftsführung oder (gegebenenfalls) dem Einzelgeschäftsführer zu.

Gegenüber Dritten hat der Einzelgeschäftsführer oder bei mehreren Geschäftsführern die Geschäftsführung die Befugnis, in jeglicher Hinsicht im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Zweck der Gesellschaft in Einklang stehen, vorausgesetzt, dass die Vorschriften dieser Satzung eingehalten werden.

- **Art. 13. Vertretung der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift ihres Einzelgeschäftsführers und, wenn es mehr als einen Geschäftsführer gibt, durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet.
- Art. 14. Unterbevollmächtigung und Stellvertretung eines Geschäftsführers. Die Geschäftsführung oder (gegebenenfalls) der Einzelgeschäftsführer können einzelfallbezogen für bestimmte, eingegrenzte Angelegenheiten Untervollmachten an einen oder mehrere Stellvertreter erteilen, die keine Gesellschafter oder Geschäftsführer der Gesellschaft sein müssen.

Die Geschäftsführung oder (gegebenenfalls) der Einzelgeschäftsführer wird die Befugnisse, Pflichten und (gegebenenfalls) Vergütung seiner Stellvertreter, die Dauer der Stellvertretung sowie ihre anderen relevanten Voraussetzungen festlegen.

- Art. 15. Vergütung der Geschäftsführer. Die Vergütung von Geschäftsführern, die zu einem späteren Zeitpunkt zusätzlich zu oder als Ersatz für die Gründungsgeschäftsführer bestellt werden, wird durch Beschluss der Gesellschafterversammlung oder (gegebenenfalls) den Alleingesellschafter festgesetzt.
- **Art. 16. Haftung der Geschäftsführer.** Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt dass solche Verbindlichkeiten in Einklang mit den Bestimmungen dieser Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlungen

Art. 17. Befugnisse der Gesellschafterversammlungen. Der Alleingesellschafter verfügt über alle Befugnisse, die der Gesellschafterversammlung zustehen.

Falls es mehrere Gesellschafter gibt, kann jeder Gesellschafter unabhängig von der Anzahl der Geschäftsanteile, die er hält, an Gemeinschaftsentscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter verfügt über der Anzahl seiner Geschäftsanteile entsprechende Stimmrechte.

Ein Gesellschafter kann eine anderen Person, die kein Gesellschafter sein muss (oder, falls der Gesellschafter eine juristische Person ist, ihr gesetzlicher oder ihre gesetzlichen Vertreter), bevollmächtigen ihn bei Gesellschafterversammlungen zu vertreten, vorausgesetzt, dass die Vollmacht schriftlich erteilt wird, wobei sie per Fax, Email, Telegramm, Telex oder jedem anderen angemessenen schriftlichen Kommunikationsmittel übermittelt werden kann.

Gesellschafterbeschlüsse sind wirksam getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die zusammen mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, angenommen werden. Beschlüsse zur Änderung der Satzung oder zur Auflösung und Liquidation der Gesellschaft bedürfen, vorbehaltlich der Bestimmungen des Gesetzes, einer Mehrheit der Gesellschafter, die gemeinsam mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals halten.



Gesellschafterbeschlüsse können unter der Voraussetzung, dass die Anzahl der Gesellschafter der Gesellschaft fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, anstatt auf einer Gesellschafterversammlung, schriftlich durch alle Gesellschafter gefasst werden. In einem solchen Fall wird jedem Gesellschafter ein schriftlicher Entwurf der Beschlüsse übersandt, die dieser dann unterzeichnet. In dieser Form gefasste schriftliche Beschlüsse in einem oder mehreren Dokumenten haben dieselbe Wirksamkeit wie auf einer Gesellschafterversammlung gefasste Beschlüsse.

Jede Bezugnahme in dieser Satzung auf Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beinhaltet die Möglichkeit der schriftlichen Beschlussfassung, sofern die Gesamtzahl der Gesellschafter der Gesellschaft fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt.

Kapital V. - Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 18. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Nach dem Ende eines jeden Geschäftsjahres wird der Jahresabschluss der Gesellschaft vorbereitet und der Geschäftsführer oder bei mehreren Geschäftsführern die Geschäftsführung nimmt eine Inventarisierung vor, welche die Angabe der Werte des Vermögens und der Höhe der Verbindlichkeiten der Gesellschaft, die Bilanzerstellung und die Erstellung der Gewinn- und Verlustrechnung umfasst.

Jeder Gesellschafter kann die Bücher und Aufzeichnungen der Gesellschaft, die vorgenannte Inventarisierung, insbesondere die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung, am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 19. Gewinnverwendung und - Verteilung. Der Nettogewinn der Gesellschaft ergibt sich aus dem im Jahresabschluss festgestellte Bruttogewinn abzüglich der allgemeinen Kosten, Abschreibungen und Aufwendungen. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt, bis die Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der Restbetrag des Nettogewinns kann frei an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Beteiligung an der Gesellschaft ausgeschüttet verteilt werden.

Ungeachtet der vorstehenden Regelung kann der Einzelgeschäftsführer oder gegebenenfalls die Geschäftsführung auf der Basis einer von der Geschäftsführung oder gegebenenfalls dem Einzelgeschäftsführer vorbereiteten Rechnungslegung, aus der hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, entscheiden, vor Ende des laufenden Geschäftsjahrs Zwischendividenden zu zahlen, wobei Voraussetzung ist, dass der zu verteilende Betrag die seit dem Ende des letzten Geschäftsjahrs erzielten Gewinne, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Reserven, und verringert um die vorgetragenen Verluste und Beträge, die der Rücklage im Einklang mit dem Gesetz oder der Satzung zuzuführen sind, nicht übersteigen darf.

Kapitel VI. - Auflösung - Liquidation

Art. 20. Auflösungsgründe. Die Gesellschaft wird bei Tod, Geschäftsunfähigkeit oder Konkurs eines Gesellschafters oder einem vergleichbaren Ereignis nicht aufgelöst. Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Gesellschafterversammlung mit der für Satzungsänderungen erforderlichen Mehrheit aufgelöst werden.

Falls die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann der Alleingesellschafter entscheiden, die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren, wenn alle Vermögenswerte der Gesellschaft, bekannt oder unbekannt, auf diesen Alleingesellschafter übertragen werden.

Art. 21 Liquidation. Nach Auflösung der Gesellschaft, wird ihre Liquidation durch einen oder mehrere von den Gesellschaftern bestellte Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt; ihre Befugnisse und Vergütung werden durch die Gesellschafter festgelegt.

Kapitel VII. - Anwendbares Recht

Art. 22. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes.

Übergangsregelungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Errichtung dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung - Zahlung

Die zwölftausendfünfhundert (12.500) Geschäftsanteile, die das gesamte Gesellschaftskapital ausmachen wurden von der Tilad Offenbach Holding Company Limited S.à r.l. vollständig gezeichnet und in bar eingezahlt.

Der Betrag von zwölftausendfünfhundert EUR (EUR 12.500,00) steht der Gesellschaft zum jetzigen Zeitpunkt frei zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Beschluss des einzigen Gesellschafters

Unmittelbar nach der Errichtung der Gesellschaft, hat der einzige Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital hält und die an die Gesellschafterversammlung übertragenen Befugnisse ausübt, folgende Beschlüsse gefasst:

(1) Die nachfolgenden Personen werden für unbestimmte Dauer als Geschäftsführer bestellt:



- Frank Werner Pletsch, geboren am 15. Juli 1974, in Trier, Deutschland, mit Geschäftsadresse in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg
- Mark Bernhard Gorholt, geboren am 26. November 1980 in Trier, Deutschland, mit Geschäftsadresse in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg
- Herr Oliver THOMAS, Gesellschaftsverwalter, geboren am 25. Mai 1983 in Geilenkirchen, Deutschland, mit Geschäftsadresse in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg
- (2) Die Gesellschaft soll ihren Gesellschaftssitz in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg haben.

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche von der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung getragen oder in Rechnung gestellt werden, werden auf ungefähr 1.250,- EUR geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der oben erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Wunsch derselben erschienenen Partei soll, im Falle eines Abweichens des englischen und deutschen Textes, die deutsche Version maßgebend sein.

WORÜBER, Urkunde aufgenommen in Junglinster, am zu Beginn der Urkunde genannten Tag Nach Vorlesung der vorliegenden Urkunde gegenüber der der erschienenen Person, wie vorerwähnt handelnd, dem Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat die Bevollmächtigte die vorliegende Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2014. Relation GRE/2014/1631. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014063074/460.

(140073032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Immat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9768 Reuler, Maison 49.

R.C.S. Luxembourg B 87.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061934/10.

(140072437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

European Directories OpHoldco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 58.107,11.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.420.

Suite à l'assemblée générale de l'associé unique de la Société en date du 7 mai 2014 la décision suivante a été prise:

- Le mandat du réviseur d'entreprises agréé suivant est renouvelé à compter du 30 avril 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

La société KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 149133 au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Directories OpHoldco S.à r.l.

Fabrice Rota

Gérant B

Référence de publication: 2014062627/16.

(140072718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.



Tilad Offenbach Investment Company II Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 186.680.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the fifteenth day of April

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The private limited liability company Tilad Offenbach Holding Company Limited S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, incorporated on April 14 th , 2014 and in process to being filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been initaled "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as there-above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Objects, Duration

- Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Tilad Offenbach Investment Company II Limited S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Act"), as well as by these Articles of Association (hereinafter the "Articles").
- **Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The director or, where there should be two or more directors, the board of directors is authorized to transfer the registered office of the Company to another address within the municipality of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will remain a Luxembourg company. Any such decision to temporarily transfer the registered office abroad will be made by the director or, should there be two or more directors, by the board of directors.

The Company may establish offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Objects. The objects of the Company are the acquisition, administration, renting and leasing, development and realisation of real estate in the Federal Republic of Germany, especially in the area of Offenbach.

Transactions which require an approval according to Sect. 34c GewO will not be undertaken.

More generally, within the limits of its objects, the Company may perform all legally permitted commercial or financial transactions, including all transactions relating to real estate or moveable property.

Art. 4. Term. The Company is incorporated for an unlimited term.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.



- **Art. 7. Shareholders' rights to distributions.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares issued.
- **Art. 8. Indivisibility of shares.** Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and therefore only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.
- **Art. 9. Transfers of Shares.** If the Company only has one single shareholder, the shares of the single shareholder are freely transferable.

If the Company has two or more shareholders, its shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Share transfers are only valid vis-à-vis the Company or third parties after having been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code (code civil).

Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Act, to acquire shares in its own capital.

Chapter III. - Management

Art. 11. Management. The Company will be managed by at least one director. If more than one director is to be appointed, the directors will form a board of directors.

Directors do not need to be shareholders of the Company. In the case where there is only one director, this sole director has all the powers of the board of directors.

The remuneration of the directors shall be determined, by resolution of the general meeting of shareholders passed on a simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the directors can be modified by resolution passed on the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

Where there are two or more directors, their decisions are taken during board meetings.

The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote for his/her appointment. The chairman shall preside over all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose by the other present directors. It may appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for such other matter as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least three (3) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency or special urgency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the date, time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, e-mail, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by facsimile, telegram, e-mail, telex or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at dates, times and places specified in a resolution previously adopted by the board of directors.

Any director may be represented at any meeting of directors by another director by appointing in writing or by facsimile, telegram, e-mail, telex or any other suitable communication means, the other director as his/her proxy.

A director may represent more than one director.

The directors may participate in a board of directors' meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the directors shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Participation in a meeting by the aforementioned means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, e-mail, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.



Decisions of the board of directors are adopted by a majority of the directors participating in the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the chairman or two directors. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or two directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at a directors' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, e-mail, telex or any other suitable telecommunication means.

Art. 12. Powers of the Directors. All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors, or of the sole director (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole director, or, where there are two or more directors, the board of directors, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

- **Art. 13. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, where there are two or more directors, by the joint signature of two directors.
- Art. 14. Sub-Delegation and Agent of a Director. The board of directors or the sole director (as the case may be), may on a case by case basis sub-delegate its/his/her powers for specific and limited tasks to one or several ad hoc agents who do not need to be shareholders or directors of the Company.

The board of directors, or the sole director (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of any agent, the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

- **Art. 15. Remuneration of directors.** The remuneration of any director that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first directors will be fixed in a resolution adopted by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (as the case may be).
- **Art. 16. Liabilities of the Director.** The directors do not by reason of their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable legal provisions.

Chapter IV. - General meetings of shareholders

Art. 17. Powers of General Meetings of Shareholders. The single shareholder assumes all the powers conferred to the general shareholder's meeting.

Should there be two or more shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he or she or it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

A shareholder may procure his/her/its representation at any general meeting of shareholders by a proxy given to a proxy holder, who does not need to be a shareholder, (or, if the shareholder is a legal entity, to its legal representative or representatives) provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. Resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.

Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be served with a written draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts instead of a general meeting shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25).

Chapter V. Business year - Balance sheet

Art. 18. Business Year. The Company's financial year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the director or, where there are two or more directors, the board of directors shall prepare an inventory including an indication of the



value of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account. Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, especially the balance sheet and the profit and loss account, at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the Profits. The net profits of the Company are represented by its gross profits stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses. Five per cent (5%) of the annual net profits of the Company are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance of the net profits may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to his/her/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the above provision, the sole director or the board of directors as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors or the sole director, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Act or the Articles.

Chapter VI. Winding-up - Liquidation

Art. 20. Causes for winding-up. The Company shall not be wound up by reason of the death, legal incapacity, insolvency or any comparable incidence of the single shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

If the Company has only one shareholder, this single shareholder may decide to wind the Company up and to liquidate it, provided that all assets and liabilities of the Company, known or unknown, are transferred to said sole shareholder.

Art. 21. Liquidation. Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholders, who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Interim provisions

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed and fully paid up in cash by Tilad Offenbach Holding Company Limited S.à r.l., as aforesaid.

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the signing notary.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately following incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed share capital and exercising the powers devolved upon the meeting of the shareholders, passed the following resolutions:

- (1) The following persons are appointed as directors for an undetermined period:
- Frank Werner Pletsch, born on 15 July 1974, in Trier, Germany, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg
- Mark Bernhard Gorholt, born on 26 November 1980 in Trier, Germany, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg
- Oliver THOMAS, born on 25 May 1983 in Geilenkrichen, Germany, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg
- (2) The Company shall have its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever that shall be borne by the Company or shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at approximately EUR 1,250.-

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.



WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with us, the notary, the present deed.

Follows the German translation of the preceding text:

Im Jahre zweitausendundvierzehn, den fünfzehnten April.

Vor mir, Dr. Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Tilad Offenbach Holding Company Limited S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, am 14. April 2014 gegründet und wird beim beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg registriert,

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Angestellter, beruflich wohnhaft in Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht,

welche Vollmacht nach "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Diese erschienene Partei, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichneten Notar um die Erstellung der Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung:

Kapitel 1. Form, Name, Gesellschaftssitz, Gesellschaftszwecke, Dauer

- **Art. 1. Form, Gesellschaftsname.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, (société à responsabilité limitée) unter dem Namen "Tilad Offenbach Investment Company II Limited S.à r.l." (nachfolgend die "Gesellschaft") errichtet, die den für eine solche Gesellschaftsform geltenden Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Form (nachfolgend das "Gesetz") sowie dieser Satzung (nachfolgend die "Satzung") unterliegt.
- **Art. 2. Gesellschaftssitz.** Der Sitz der Gesellschaft wird in Luxemburg Stadt errichtet. Der Geschäftsführer oder, falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, die Geschäftsführung ist ermächtigt, den Sitz der Gesellschaft an eine andere Adresse innerhalb der Stadt Luxemburg zu verlegen.

Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung mit der für eine Satzungsänderung erforderlichen Mehrheit an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Sollte aus militärischen, politischen, wirtschaftlichen oder sozialen Gründen eine Situation eintreten oder für unmittelbar bevorstehend erachtet werden, die den üblichen Geschäftsgang der Gesellschaft an ihrem Sitz verhindern würde, kann der Sitz der Gesellschaft solange vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis sich die Situation normalisiert hat; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keine Auswirkungen auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung über die vorübergehende Verlegung des Sitzes ins Ausland wird vom Geschäftsführer, oder, falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, von der Geschäftsführung getroffen.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigstellen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 3. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, Vermietung und Verpachtung, Bebauung sowie Verwertung von Grundbesitz in der Bundesrepublik Deutschland, insbesondere im Großraum Offenbach. Geschäfte, die einer Genehmigung gemäß § 34c GewO bedürfen, werden nicht ausgeführt.

Allgemeiner kann die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszwecks alle rechtlich zulässigen kommerziellen oder finanziellen Transaktionen durchführen, einschließlich aller auf Immobilien oder bewegliches Vermögen bezogenen Transaktionen.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird für unbestimmte Dauer errichtet.

Kapitel II. - Stammkapital, Geschäftsanteile

Art. 5. Stammkapital. Das Stammkapital wird auf zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,00) festgesetzt und besteht aus zwölftausend fünfhundert (12.500) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,00).

Zusätzlich zum Stammkapital kann ein Premium-Konto eingerichtet werden, auf welches jede hinsichtlich eines Gesellschaftsanteils zusätzlich zu seinem Wert geleistete Zahlung übertragen wird. Der auf dem Premium-Konto befindliche Betrag kann verwendet werden zur Zahlung von Gesellschaftsanteilen, die die Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zurückkauft, zur Verrechnung gegen realisierte Nettoverluste, zur Zahlung von Ausschüttungen an die Gesellschafter in Dividendenform oder zur Zuführung von Geldern in die gesetzliche Rücklage.

Art. 6. Änderungen des Stammkapitals. Das Stammkapital kann jederzeit durch Entscheidung des Alleingesellschafters (falls es nur einen Gesellschafter gibt) oder durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung in der für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Art und Weise erhöht oder herabgesetzt werden.



- Art. 7. Rechte der Gesellschafter auf Ausschüttungen. Jeder Geschäftsanteil gewährt seinen Inhaber im Verhältnis des Geschäftsanteils zur Anzahl aller ausgegebenen Geschäftsanteile, Beteiligung am Vermögen und Gewinn der Gesellschaft.
- Art. 8. Unteilbarkeit der Geschäftsanteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft unteilbar, so dass pro Geschäftsanteil nur ein Eigentümer zugelassen ist. Miteigentümer müssen eine Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft bevollmächtigen.
- Art. 9. Übertragung von Geschäftsanteilen. Existiert nur ein einziger Gesellschafter, so sind die seitens dieses Alleingesellschafters gehaltenen Geschäftsanteile frei übertragbar.

Existieren mehrere Gesellschafter, sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft nur unter Gesellschaftern frei übertragbar. An Nichtgesellschafter können sie unter Lebenden nur übertragen werden, wenn die anderen Gesellschafter einer solche Übertragung mit einer Mehrheit von drei Vierteln (3/4) des Gesellschaftskapitals im Rahmen einer Gesellschafterversammlung zustimmen.

Im Todesfall können die Geschäftsanteile eines verstorbenen Gesellschafters nur mit der in einer Gesellschafterversammlung mit einer Mehrheit von drei Vierteln (3/4) des Gesellschaftskapitals erteilten Zustimmung auf einen neuen Gesellschafter übertragen werden. Ein solcher Gesellschafterbeschluss ist nicht erforderlich, wenn die Geschäftsanteile auf Eltern, Abkömmlinge oder den überlebenden Ehepartner übertragen werden.

Die Ubertragung von Geschäftsanteilen ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, nachdem sie der Gesellschaft gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuchs (code civil) angezeigt wurde oder ihre Zustimmung erhalten hat.

Art. 10. Rückerwerb von Geschäftsanteilen. Die Gesellschaft ist im Rahmen der Regelungen des Gesetzes befugt, eigene Geschäftsanteile zurück zu erwerben

Kapitel III. - Geschäftsführung

Art. 11. Geschäftsführung. Die Geschäfte der Gesellschaft werden von mindestens einem Geschäftsführer geführt. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, bilden die Geschäftsführer die Geschäftsführung.

Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Gesellschaft sein. Wenn nur ein Geschäftsführer bestellt wurde, hat dieser eine Geschäftsführer sämtliche Befugnisse der Geschäftsführung.

Die Vergütung der Geschäftsführer wird durch Beschluss der Gesellschafterversammlung mit einfacherer Mehrheit der abgegebenen Stimmen oder (gegebenenfalls) durch den Alleingesellschafter festgesetzt. Die Vergütung der Geschäftsführer kann durch Beschluss mit den gleichen Mehrheitsvoraussetzungen abgeändert werden.

Die Gesellschafterversammlung oder (gegebenenfalls) der Alleingesellschafter kann den/die Geschäftsführer jederzeit und mit sofortiger Wirkung abberufen und ersetzen.

Werden mehrere Geschäftsführer bestellet, treffen sie ihre Entscheidungen im Rahmen von Geschäftsführungssitzungen.

Die Geschäftsführung wählt aus der Mitte ihrer Mitglieder einen Vorsitzenden, der im Falle von Stimmengleichheit bei seiner Wahl kein Stimmrecht hat. Der Vorsitzende leitet alle Sitzungen der Geschäftsführung. In Abwesenheit des Vorsitzenden hat ein anwesender und zu diesem Zwecke von den anderen anwesenden Geschäftsführern bestimmter Geschäftsführer den Vorsitz. Die Geschäftsführung kann einen Schriftführer, der kein Geschäftsführer sein muss, für die Anfertigung der Protokolle der Geschäftsführungssitzungen oder andere von der Geschäftsführung näher bezeichnete Aufgaben ernennen.

Die Geschäftsführung trifft sich auf Einladung eines Geschäftsführers.

Einladungen zu Geschäftsführungssitzungen sind den Geschäftsführern mindestens drei (3) Tage vor der Sitzung zu übermitteln, es sei denn, es besteht ein Notfall oder besondere Dringlichkeit, welche im Sitzungsprotokoll festzustellen sind.

Jede Einladung gibt Datum, Uhrzeit und Ort sowie den Gegenstand der Sitzung an.

Einladungen können durch jeden Geschäftsführer mündlich, schriftlich, per Fax, Telegramm, Email, Telex oder jedes andere angemessene Kommunikationsmittel erfolgen.

Vor einer Einladung kann durch Zustimmung aller Geschäftsführer in schriftlicher Form oder per Fax, Email, Telex oder jedes andere angemessene Kommunikationsmittel abgesehen werden.

Die Sitzung kann ohne vorherige Einladung abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind.

Eine separate Einladung ist nicht erforderlich für Sitzungen, deren Datum, Uhrzeit und Ort in einem vorherigen vor Geschäftsführung gefassten Beschluss bestimmt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei Geschäftsführungssitzungen von einem anderen Geschäftsführer vertreten lassen, wenn er diesen schriftlich oder per Fax, Telegramm, Email, Telex oder ein anderes angemessenes Kommunikationsmittel bevollmächtigt hat.

Ein Geschäftsführer kann mehrere Geschäftsführer vertreten.

Die Geschäftsführer können an Geschäftsführungssitzungen per Telefon, Videokonferenz oder durch ein anderes angemessenes Kommunikationsmittel, das es allen an der Sitzung teilnehmenden Personen erlaubt, sich zur gleichen Zeit



zu hören, teilnehmen, vorausgesetzt dass die Mehrheit der Geschäftsführer der Sitzung nicht physisch aus derselben ausländischen Jurisdiktion beiwohnt.

Die Geschäftsführung ist nur beschluss- und handlungsfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Teilnahme an Sitzungen über eines der vorgenannten Kommunikationsmittel steht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung gleich.

Stimmabgaben können auch per Fax, Telegramm, Email, Telex oder jedes andere angemessene Kommunikationsmittel erfolgen, vorausgesetzt, dass im letzten Fall die Stimmabgabe schriftlich oder per Fax, Telegramm, Email oder Telex bestätigt wird.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden mit einer Mehrheit der an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführer getroffen.

Die Beratungen der Geschäftsführung werden in einem Protokoll festgehalten, das vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet wird. Jede Abschrift oder Auszug des Protokoll ist vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Schriftliche Beschlüsse, denen alle Geschäftsführer zugestimmt haben und die diesen unterzeichnet sind, stehen auf einer Geschäftsführungssitzung gefassten Beschlüssen gleich.

In diesen Fällen, können schriftliche Beschlüsse entweder in einem einzelnen Dokument oder in mehreren Dokumenten gleichen Inhalts dokumentiert werden.

Schriftliche Beschlüsse können durch normale Post, Fax, Telegramm, Email, Telex oder jedes andere angemessenen Telekommunikationsmittel übermittelt werden.

Art. 12. Befugnisse der Geschäftsführer. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung oder (gegebenenfalls) dem Alleingesellschafter vorbehalten sind, stehen der Geschäftsführung oder (gegebenenfalls) dem Einzelgeschäftsführer zu

Gegenüber Dritten hat der Einzelgeschäftsführer oder bei mehreren Geschäftsführern die Geschäftsführung die Befugnis, in jeglicher Hinsicht im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Zweck der Gesellschaft in Einklang stehen, vorausgesetzt, dass die Vorschriften dieser Satzung eingehalten werden.

- Art. 13. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift ihres Einzelgeschäftsführers und, wenn es mehr als einen Geschäftsführer gibt, durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet.
- Art. 14. Unterbevollmächtigung und Stellvertretung eines Geschäftsführers. Die Geschäftsführung oder (gegebenenfalls) der Einzelgeschäftsführer können einzelfallbezogen für bestimmte, eingegrenzte Angelegenheiten Untervollmachten an einen oder mehrere Stellvertreter erteilen, die keine Gesellschafter oder Geschäftsführer der Gesellschaft sein müssen.

Die Geschäftsführung oder (gegebenenfalls) der Einzelgeschäftsführer wird die Befugnisse, Pflichten und (gegebenenfalls) Vergütung seiner Stellvertreter, die Dauer der Stellvertretung sowie ihre anderen relevanten Voraussetzungen festlegen.

- Art. 15. Vergütung der Geschäftsführer. Die Vergütung von Geschäftsführern, die zu einem späteren Zeitpunkt zusätzlich zu oder als Ersatz für die Gründungsgeschäftsführer bestellt werden, wird durch Beschluss der Gesellschafterversammlung oder (gegebenenfalls) den Alleingesellschafter festgesetzt.
- Art. 16. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt dass solche Verbindlichkeiten in Einklang mit den Bestimmungen dieser Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen.

Kapitel IV. Gesellschafterversammlungen

Art. 17. Befugnisse der Gesellschafterversammlungen. Der Alleingesellschafter verfügt über alle Befugnisse, die der Gesellschafterversammlung zustehen.

Falls es mehrere Gesellschafter gibt, kann jeder Gesellschafter unabhängig von der Anzahl der Geschäftsanteile, die er hält, an Gemeinschaftsentscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter verfügt über der Anzahl seiner Geschäftsanteile entsprechende Stimmrechte.

Ein Gesellschafter kann eine anderen Person, die kein Gesellschafter sein muss (oder, falls der Gesellschafter eine juristische Person ist, ihr gesetzlicher oder ihre gesetzlichen Vertreter), bevollmächtigen ihn bei Gesellschafterversammlungen zu vertreten, vorausgesetzt, dass die Vollmacht schriftlich erteilt wird, wobei sie per Fax, Email, Telegramm, Telex oder jedem anderen angemessenen schriftlichen Kommunikationsmittel übermittelt werden kann.

Gesellschafterbeschlüsse sind wirksam getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die zusammen mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, angenommen werden. Beschlüsse zur Änderung der Satzung oder zur Auflösung und Liquidation der Gesellschaft bedürfen, vorbehaltlich der Bestimmungen des Gesetzes, einer Mehrheit der Gesellschafter, die gemeinsam mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals halten.



Gesellschafterbeschlüsse können unter der Voraussetzung, dass die Anzahl der Gesellschafter der Gesellschaft fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, anstatt auf einer Gesellschafterversammlung, schriftlich durch alle Gesellschafter gefasst werden. In einem solchen Fall wird jedem Gesellschafter ein schriftlicher Entwurf der Beschlüsse übersandt, die dieser dann unterzeichnet. In dieser Form gefasste schriftliche Beschlüsse in einem oder mehreren Dokumenten haben dieselbe Wirksamkeit wie auf einer Gesellschafterversammlung gefasste Beschlüsse.

Jede Bezugnahme in dieser Satzung auf Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beinhaltet die Möglichkeit der schriftlichen Beschlussfassung, sofern die Gesamtzahl der Gesellschafter der Gesellschaft fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt.

Kapital V. Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 18. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Nach dem Ende eines jeden Geschäftsjahres wird der Jahresabschluss der Gesellschaft vorbereitet und der Geschäftsführer oder bei mehreren Geschäftsführern die Geschäftsführung nimmt eine Inventarisierung vor, welche die Angabe der Werte des Vermögens und der Höhe der Verbindlichkeiten der Gesellschaft, die Bilanzerstellung und die Erstellung der Gewinn- und Verlustrechnung umfasst.

Jeder Gesellschafter kann die Bücher und Aufzeichnungen der Gesellschaft, die vorgenannte Inventarisierung, insbesondere die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung, am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 19. Gewinnverwendung und -verteilung. Der Nettogewinn der Gesellschaft ergibt sich aus dem im Jahresabschluss festgestellte Bruttogewinn abzüglich der allgemeinen Kosten, Abschreibungen und Aufwendungen. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt, bis die Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der Restbetrag des Nettogewinns kann frei an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Beteiligung an der Gesellschaft ausgeschüttet verteilt werden.

Ungeachtet der vorstehenden Regelung kann der Einzelgeschäftsführer oder gegebenenfalls die Geschäftsführung auf der Basis einer von der Geschäftsführung oder gegebenenfalls dem Einzelgeschäftsführer vorbereiteten Rechnungslegung, aus der hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, entscheiden, vor Ende des laufenden Geschäftsjahrs Zwischendividenden zu zahlen, wobei Voraussetzung ist, dass der zu verteilende Betrag die seit dem Ende des letzten Geschäftsjahrs erzielten Gewinne, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Reserven, und verringert um die vorgetragenen Verluste und Beträge, die der Rücklage im Einklang mit dem Gesetz oder der Satzung zuzuführen sind, nicht übersteigen darf.

Kapitel VI. Auflösung - Liquidation

Art. 20. Auflösungsgründe. Die Gesellschaft wird bei Tod, Geschäftsunfähigkeit oder Konkurs eines Gesellschafters oder einem vergleichbaren Ereignis nicht aufgelöst. Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Gesellschafterversammlung mit der für Satzungsänderungen erforderlichen Mehrheit aufgelöst werden.

Falls die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann der Alleingesellschafter entscheiden, die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren, wenn alle Vermögenswerte der Gesellschaft, bekannt oder unbekannt, auf diesen Alleingesellschafter übertragen werden.

Art. 21. Liquidation. Nach Auflösung der Gesellschaft, wird ihre Liquidation durch einen oder mehrere von den Gesellschaftern bestellte Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt; ihre Befugnisse und Vergütung werden durch die Gesellschafter festgelegt.

Kapitel VII. - Anwendbares Recht

Art. 22. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes.

Übergangsregelungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Errichtung dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung - Zahlung

Die zwölftausendfünfhundert (12.500) Geschäftsanteile, die das gesamte Gesellschaftskapital ausmachen wurden von der Tilad Offenbach Holding Company Limited S.à r.l. vollständig gezeichnet und in bar eingezahlt.

Der Betrag von zwölftausendfünfhundert EUR (EUR 12.500,00) steht der Gesellschaft zum jetzigen Zeitpunkt frei zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Beschluss des einzigen Gesellschafters

Unmittelbar nach der Errichtung der Gesellschaft, hat der einzige Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital hält und die an die Gesellschafterversammlung übertragenen Befugnisse ausübt, folgende Beschlüsse gefasst:

(1) Die nachfolgenden Personen werden für unbestimmte Dauer als Geschäftsführer bestellt:



- Frank Werner Pletsch, geboren am 15. Juli 1974, in Trier, Deutschland, mit Geschäftsadresse in 6, rue Eugène Ruppert. L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg
- Mark Bernhard Gorholt, geboren am 26. November 1980 in Trier, Deutschland, mit Geschäftsadresse in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg
- Herr Oliver THOMAS, Gesellschaftsverwalter, geboren am 25. Mai 1983 in Geilenkirchen, Deutschland, mit Geschäftsadresse in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg
- (2) Die Gesellschaft soll ihren Gesellschaftssitz in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg haben.

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche von der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung getragen oder in Rechnung gestellt werden, werden auf ungefähr 1.250,- EUR geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der oben erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Wunsch derselben erschienenen Partei soll, im Falle eines Abweichens des englischen und deutschen Textes, die deutsche Version maßgebend sein.

WORÜBER, Urkunde aufgenommen in Junglinster, am zu Beginn der Urkunde genannten Tag

Nach Vorlesung der vorliegenden Urkunde gegenüber der der erschienenen Person, wie vorerwähnt handelnd, dem Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat die Bevollmächtigte die vorliegende Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2014. Relation GRE/2014/1632. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014063075/460.

(140073323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Plutos S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.025.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 23 avril 2014 à Luxembourg.

Résolutions:

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Romain ZIMMER en date du 3 juin 2013 et a nommé en son remplacement Monsieur Antonio MOSCA, né à Napoli (Italie) le 21 octobre 1956, demeurant professionnellement à I-54038 Montignoso (Italie), Via Bottaccio 1. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2019.

L'assemblée a accepté la démission du commissaire «KOBU S.à r.l» en date du 3 juin 2013 et a nommé en son remplacement Monsieur Roberto LUCCHESINI, né à Pisa (Italie) le 30 juillet 1964, demeurant à I-54100 Massa (MS), Via Trieste n. 77. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2019.

L'assemblée a décidé à l'unanimité de reconduire pour une nouvelle période de six ans le mandat d'administrateur de:

- Madame Laura GIUSEPPINA MOGAVERO, né à Aosta (Italie) le 16 avril 1956, demeurant professionnellement à I-54038 Montignoso (Italie), Via Bottaccio 1,
- Monsieur Sossio MOSCA, né à Napoli (Italie) le 28 novembre 1954, demeurant professionnellement à I-54038 Montignoso (Italie), Via Bottaccio 1.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2019.

Le siège social de la société est transféré à l'intérieur de la commune de L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis à L-2449 LUXEMBOURG, 25, Boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

PLUTOS S.A.H.

Référence de publication: 2014062939/26.

(140072934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.



Jardins Confiance s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8359 Goeblange, 9, rue Pierre Braun.

R.C.S. Luxembourg B 151.032.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La société Signature

Référence de publication: 2014061950/11.

(140071969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Jost Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 1, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 99.394.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061951/11.

(140072373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

NEXANS Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 133.741.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 25 avril 2014

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de M. Yves Trezieres de son mandat d'Administrateur avec effet au 10 mars 2014.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Mme Laurence BOGNI-BARTHOLME de son mandat d'Administrateur avec effet au 2 avril 2014 en remplacement de M. Yves Trezieres.

L'Assemblée décide d'élire comme Administrateurs:

- Monsieur Patrick Noonan,
- Monsieur Walter Jaak Hulsbosh,
- Monsieur Mme Laurence BOGNI-BARTHOLME, adresse professionnelle, 8, rue du Général Foy, 75008 Paris,
- Mme Helen STACK-PETIT,
- Monsieur Lambert Schroeder,

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la Société:

KPMG Luxembourg

9, Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2014.

Pour la société NEXANS Re

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014062883/30.

(140073396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck